

FICHE N°4 - LA NOTION DE SAVOIR

Définitions

Le savoir peut être perçu comme une *somme de connaissances objectivées* et provisoirement stabilisées.

Ces connaissances présentent une structure commune, extérieure aux individus. Elles sont validées par un « contrôle social ». Elles sont *verbalisables et communicables*. Elles possèdent une valeur collective.

Exemple : Connaissances des classes de mots ou des règles d'orthographe.

Le savoir peut être perçu comme la somme des connaissances que chaque sujet met en œuvre *pour pouvoir construire un sens*, comprendre le monde et agir sur lui.

Dans cette acception, le terme de « savoir » a une valeur individuelle.

Exemple : l'élève connaît la règle du pluriel, selon laquelle il faut ajouter un -s au singulier.

Il écrit « des hibous ». On est face à la connaissance d'individu mais celle-ci est non-conforme au savoir objectivé.

Quoi qu'il en soit, le *savoir est un objet culturellement mouvant*, qui va circuler, se diffuser, de reconstruire, s'enrichir en fonction de l'appropriation des acteurs.

Les types de savoirs

La didactique du français distingue :

- *Les savoirs théoriques (= déclaratifs)* qui sont les savoir « scientifiques ».
- *Les savoirs procéduraux (= stratégiques)* qui formalisent les règles pour la mise en œuvre de l'action. Ils renvoient aux stratégies d'apprentissage et d'enseignement.

On distingue également :

- *Les savoirs* qui sont des connaissances déclaratives (savoir que...)
 - *Les savoir-faire* qui sont des connaissances procédurales (savoir comment...)
 - *Les savoir-être* qui renvoient à des variables internes (attitudes, valeurs, émotions, etc.)
- ➔ Souvent, ces trois savoirs sont imbriqués. Toute compétence mobilise des savoirs qui sont de nature variée. Cependant un élève peut être en possession d'un savoir déclaratif sans savoir l'appliquer.

